

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député-gouverneur, de doner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:—

Loi modifiant la Loi des Grains du Manitoba.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

*Huit heures p.m.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge; et

Bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Blondin fait rapport que le comité a examiné le bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait de nouveau progrès sur le bill (No 84) concernant certains brevets de Thomas D. Rambaut et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur le dit bill.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill (No 16) concernant certains brevets de Thomas Wadge, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Meighen propose, secondé par M. Henderson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 62) concernant la *Kettle Valley Railway Company*;

Bill (No 61) concernant la *Gatineau and Ungava Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de "*The Ottawa and Ungava Railway Company*";

Bill (No 79) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*;

Bill (No 81) constituant en corporation la *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company*;

Bill (No 93) concernant la Compagnie *United Gold Fields of British Columbia (Limited)*;

Bill (No 52) constituant en corporation la *Pacific Trans-Canada and Hudson Bay Railway Company*;

Bill (No 56) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company*;

Bill (No 67) concernant l'*Interprovincial and James Bay Railway Company*;

Bill (No 73) concernant la *Vancouver Island and Eastern Railway Company*;